

Investissements



Changements apportés aux fonds distincts du contrat FPG Sélect



FPG Sélect

ANNEXE À LA NOTICE EXPLICATIVE

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (« Financière Manuvie ») est l'émetteur du contrat d'assurance FPG Sélect Manuvie et le répondant des clauses de garantie contenues dans ce contrat.

Le 19 septembre 2014, la brochure *Aperçu des fonds* du contrat à fonds distincts Fonds de placement garanti Sélect (FPG Sélect) Manuvie, qui fait partie de la notice explicative du contrat FPG Sélect Manuvie, sera modifiée afin de tenir compte des changements ci-dessous apportés aux fonds.

La présente annexe fait partie intégrante de la notice explicative, laquelle contient d'importantes dispositions dont vous devriez prendre connaissance avant d'effectuer des placements. La notice explicative renferme des renseignements généraux sur les options de placement, y compris sur les risques éventuels associés aux placements dans des fonds distincts. Toutes les sections de la notice explicative qui concernent les fonds existants s'appliquent également aux fonds mentionnés dans cette annexe. La présente annexe ne constitue pas un contrat d'assurance.

AJOUT DE FONDS DISTINCTS AU CONTRAT FPG SÉLECT

Les nouveaux fonds suivants seront offerts dans le cadre de la **série PlacementPlus** seulement, à compter du vendredi 19 septembre 2014.

Nom du fonds FPG Sélect	N° de la page
FPG Sélect de dividendes mondiaux Manuvie	6
FPG Sélect Gestion de la volatilité mondiale Manuvie	8
FPG Sélect équilibré mondial à rendement stratégique Manuvie	10
FPG Sélect de placement international Manuvie	14

Frais* – PlacementPlus

Nom du fonds FPG Sélect	Ratio des frais de gestion (%)			Frais de gestion (%)		
	Conseil	Catégorie F	Élite	Conseil	Catégorie F	Élite
FPG Sélect de dividendes mondiaux Manuvie	3,12	2,12	2,42	2,42	1,42	1,72
FPG Sélect Gestion de la volatilité mondiale Manuvie	2,60	1,60	1,90	1,90	0,90	1,20
FPG Sélect équilibré mondial à rendement stratégique Manuvie	2,65	1,65	1,95	1,95	0,95	1,25
FPG Sélect de placement international Manuvie	3,04	2,04	2,31	2,48	1,67	1,74

* Les frais indiqués ci-dessus sont des approximations pour 2014 et ils comprennent la TVH. Les frais réels seront indiqués dans les états financiers audités de 2015, lesquels seront publiés vers le 30 avril 2015.

Les nouveaux fonds suivants seront offerts dans le cadre des **séries RevenuPlus et SuccessionPlus** seulement, à compter du vendredi 19 septembre 2014.

Nom du fonds FPG Sélect	N° de la page
FPG Sélect Gestion de la volatilité mondiale Manuvie	8
FPG Sélect à revenu mensuel élevé américain Manuvie	12

Frais* – RevenuPlus et SuccessionPlus

Nom du fonds FPG Sélect	Ratio des frais de gestion (%)			Frais de gestion (%)		
	Conseil	Catégorie F	Élite	Conseil	Catégorie F	Élite
FPG Sélect Gestion de la volatilité mondiale Manuvie	2,60	1,60	1,90	1,90	0,90	1,20
FPG Sélect à revenu mensuel élevé américain Manuvie	2,65	1,65	1,95	1,95	0,95	1,25

* Les frais indiqués ci-dessus sont des approximations pour 2014 et ils comprennent la TVH. Les frais réels seront indiqués dans les états financiers audités de 2015, lesquels seront publiés vers le 30 avril 2015.

CHANGEMENT DU NOM DE CERTAINS FONDS DISTINCTS DU CONTRAT FPG SÉLECT

Le vendredi 19 septembre 2014, le nom des fonds ci-dessous changera.

Nom du fonds FPG Sélect	Nouveau nom du fonds FPG Sélect
FPG Sélect de revenu de dividendes mondiaux Manuvie	FPG Sélect ciblé mondial toutes capitalisations Manuvie
FPG Sélect de placement international Manuvie	FPG Sélect de placement international Manuvie (plafonné)

PLAFONNEMENT D'UN FONDS DISTINCT DU CONTRAT FPG SÉLECT

Le fonds suivant sera fermé aux nouveaux dépôts et aux virements entrants à compter du vendredi 19 septembre 2014.

- FPG Sélect de placement international Manuvie (plafonné)

Les programmes de dépôts périodiques en vigueur (prélèvements automatiques sur le compte [PAC] et virements entrants) pourront être maintenus; toutefois, leurs montants ne pourront plus être augmentés.

À compter du vendredi 3 octobre 2014, l'option de frais Élite ne sera plus offerte avec les fonds PlacementPlus.

FERMETURE DE FONDS DISTINCTS DU CONTRAT FPG SÉLECT

Le vendredi 10 octobre 2014, les fonds suivants seront fermés et leur actif sera transféré aux fonds de remplacement correspondants.

Fonds fermé	Fonds de remplacement
FPG Sélect Catégorie d'occasions mondiales Manuvie	FPG Sélect de dividendes mondiaux Manuvie
FPG Sélect de revenus privilégiés Manuvie	FPG Sélect de revenu de dividendes Manuvie

Les virements entrants aux fonds fermés ne seront plus permis à compter du vendredi 19 septembre 2014. Tous les dépôts affectés aux fonds fermés avant cette date seront virés aux fonds de remplacement correspondants le vendredi 10 octobre 2014.

Tout virement, que ce soit vers l'un des fonds de remplacement susmentionnés ou vers un autre fonds admissible, constitue une disposition imposable et peut entraîner un gain ou une perte en capital. Adressez-vous à votre conseiller afin de déterminer l'option qui convient le mieux à votre situation fiscale et financière.

Les dépôts ou retraits périodiques (prélèvements automatiques sur le compte [PAC], virements entrants ou plans de retraits automatiques [PRA]) visant les fonds fermés susmentionnés seront automatiquement appliqués aux fonds de remplacement, sauf avis contraire.

CHANGEMENT DES RATIOS DES FRAIS DE GESTION DE CERTAINS FONDS DU CONTRAT FPG SÉLECT

Le vendredi 19 septembre 2014, les ratios des frais de gestion des fonds PlacementPlus suivants seront réduits.

Nom du fonds	RFG Conseil (%)	RFG Catégorie F (%)	RFG Élite (%)
Fonds équilibrés			
FPG Sélect équilibré Manuvie (multi-gestionnaires)	2,50	1,49	1,67
FPG Sélect équilibré canadien Manuvie	2,55	1,53	1,76
FPG Sélect équilibré d'occasions canadiennes Manuvie	2,62	1,65	1,82
FPG Sélect de placements diversifiés Manuvie	2,63	1,61	1,85
FPG Sélect équilibré mondial Manuvie	2,65	1,65	1,65
FPG Sélect équilibré à rendement stratégique Manuvie	2,59	1,65	1,79
FPG Sélect équilibré d'appréciation Manuvie	2,56	1,55	1,56
FPG Sélect d'occasions de rendement Manuvie	2,44	1,42	1,64
Fonds d'actions canadiennes			
FPG Sélect indiciel d'actions canadiennes Manuvie	2,59	1,58	1,87
FPG Sélect d'occasions canadiennes Manuvie	2,79	1,85	2,11
FPG Sélect de titres canadiens Manuvie	2,71	1,72	2,02
FPG Sélect de revenu de dividendes Manuvie	2,77	1,80	1,66
FPG Sélect d'occasions de croissance Manuvie	2,93	1,94	2,22
Fonds d'actions américaines			
FPG Sélect d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie	2,95	1,94	1,95
FPG Sélect Catégorie de dividendes américains Manuvie	2,90	1,90	2,20
FPG Sélect d'actions américaines Manuvie	2,96	1,95	2,22
FPG Sélect indiciel d'actions américaines Manuvie	2,84	1,80	2,07
FPG Sélect d'actions américaines à grande capitalisation Manuvie	2,95	1,94	1,95
Fonds d'actions étrangères			
FPG Sélect de revenu de dividendes mondiaux Manuvie	2,94	1,96	2,22
FPG Sélect ciblé mondial Manuvie	2,99	2,06	2,32
FPG Sélect indiciel d'actions internationales Manuvie	2,89	1,80	2,07

Rendement au 30 avril 2014

BREF APERÇU

Fonds offert depuis : septembre 2014

Gestionnaire : Gestion d'actifs Manuvie limitée

Valeur totale du Fonds : --

Date de création du Fonds : septembre 2014

Nombre d'unités en circulation : --

Taux de rotation du portefeuille : --

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR UNITAIRE	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	3,12	--	--	--

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds de dividendes mondiaux Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions étrangères.

Ce fonds n'existait pas en avril 2014; aucune information disponible.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie choisie et de votre situation fiscale.

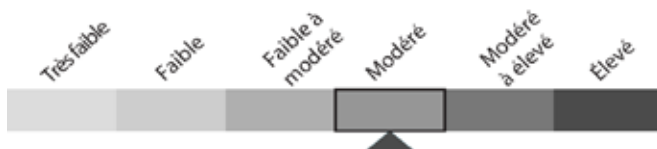
Rendement moyen

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Rendements annuels

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?



La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.

À QUI LE FONDS S'ADRESSE-T-IL?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Le tableau suivant présente les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de souscription

OPTION DE FRAIS DE SOUSCRIPTION	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT ÇA FONCTIONNE	
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission. 	
Frais de souscription reportés (FSR)	Si vous vendez des unités :	<p>À la souscription d'unités du Fonds, la Financière Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à la Financière Manuvie.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. 	
	%		
	moins de 1 an après la souscription		5,5
	moins de 2 ans après la souscription		5,0
	moins de 3 ans après la souscription		5,0
	moins de 4 ans après la souscription		4,0
	moins de 5 ans après la souscription		4,0
	moins de 6 ans après la souscription		3,0
moins de 7 ans après la souscription	2,0		
plus de 7 ans après la souscription	0,0		
Frais modérés	Si vous vendez des unités :	<p>À la souscription d'unités du Fonds, la Financière Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à la Financière Manuvie.</p>	
	%		
	moins de 1 an après la souscription		2,5
	moins de 2 ans après la souscription		2,0
	moins de 3 ans après la souscription		1,5
plus de 3 ans après la souscription	0,0		

2. Frais courants

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

OPTION DE GARANTIE	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)
PlacementPlus	3,12	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissiez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui précède les fiches *Aperçu du fonds*. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

FPG SÉLECT GESTION DE LA VOLATILITÉ MONDIALE MANUVIE

Rendement au 30 avril 2014

BREF APERÇU

Fonds offert depuis : septembre 2014

Gestionnaire : Gestion d'actifs Manuvie limitée

Valeur totale du Fonds : < 1 million \$

Date de création du Fonds : octobre 2013

Nombre d'unités en circulation : 15 008

Taux de rotation du portefeuille : --

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR UNITAIRE	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,60	--	--	--
RevenuPlus	25 000	2,60	0,85	--	--
SuccessionPlus	10 000	2,60	0,45	--	--

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

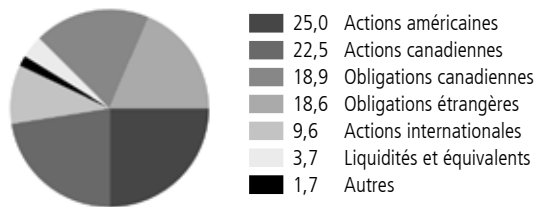
Ce fonds distinct investit dans le Portefeuille Gestion de la volatilité mondiale Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des FNB d'actions et de titres à revenu fixe.

Les 10 principaux titres (du fonds sous-jacent)

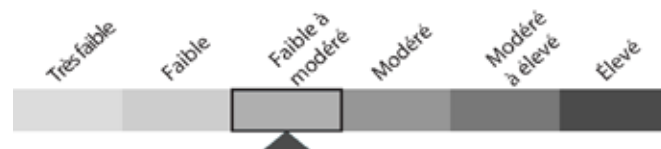
	%
iShares Canadian Universe Bond Index ETF	18,94
iShares S&P/TSX 60 Index Fund ETF	14,66
Vanguard S&P 500 ETF	12,00
Vanguard FTSE Developed Markets ETF	8,51
iShares S&P/TSX Capped Composite Index ETF	8,50
Vanguard Intermediate Term Corporate Bond ETF	6,50
SPDR Barclays Capital High Yield Bond ETF	4,14
Vanguard Health Care ETF	2,97
Dollar américain	2,67
Powershares Senior Loan Portfolio	2,62
Total	81,51

Total des titres en portefeuille : 26

Répartition des placements (%)



QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?



La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.

À QUI LE FONDS S'ADRESSE-T-IL?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Rendements annuels

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Le tableau suivant présente les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de souscription

OPTION DE FRAIS DE SOUSCRIPTION	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT ÇA FONCTIONNE	
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission. 	
Frais de souscription reportés (FSR)	Si vous vendez des unités :	<p>À la souscription d'unités du Fonds, la Financière Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à la Financière Manuvie.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. 	
	%		
	moins de 1 an après la souscription		5,5
	moins de 2 ans après la souscription		5,0
	moins de 3 ans après la souscription		5,0
	moins de 4 ans après la souscription		4,0
	moins de 5 ans après la souscription		4,0
	moins de 6 ans après la souscription		3,0
moins de 7 ans après la souscription	2,0		
plus de 7 ans après la souscription	0,0		
Frais modérés	Si vous vendez des unités :	<p>À la souscription d'unités du Fonds, la Financière Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à la Financière Manuvie.</p>	
	%		
	moins de 1 an après la souscription		2,5
	moins de 2 ans après la souscription		2,0
	moins de 3 ans après la souscription		1,5
plus de 3 ans après la souscription	0,0		

2. Frais courants

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie RevenuPlus et SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 3. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

OPTION DE GARANTIE	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)
PlacementPlus	2,60	--
RevenuPlus	2,60	0,85
SuccessionPlus	2,60	0,45

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui précède les fiches *Aperçu du fonds*. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU

Fonds offert depuis : septembre 2014

Gestionnaire : Gestion d'actifs Manuvie limitée

Valeur totale du Fonds : --

Date de création du Fonds : septembre 2014

Nombre d'unités en circulation : --

Taux de rotation du portefeuille : --

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR UNITAIRE	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,65	--	--	--

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds équilibré mondial à rendement stratégique Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions et des titres à revenu fixe étrangers.

Ce fonds n'existait pas en avril 2014; aucune information disponible.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie choisie et de votre situation fiscale.

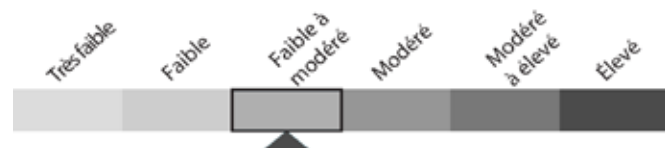
Rendement moyen

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Rendements annuels

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?



La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.

À QUI LE FONDS S'ADRESSE-T-IL?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Le tableau suivant présente les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de souscription

OPTION DE FRAIS DE SOUSCRIPTION	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT ÇA FONCTIONNE	
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission. 	
Frais de souscription reportés (FSR)	Si vous vendez des unités :	<p>À la souscription d'unités du Fonds, la Financière Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à la Financière Manuvie.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. 	
	%		
	moins de 1 an après la souscription		5,5
	moins de 2 ans après la souscription		5,0
	moins de 3 ans après la souscription		5,0
	moins de 4 ans après la souscription		4,0
	moins de 5 ans après la souscription		4,0
	moins de 6 ans après la souscription		3,0
moins de 7 ans après la souscription	2,0		
plus de 7 ans après la souscription	0,0		
Frais modérés	Si vous vendez des unités :	<p>À la souscription d'unités du Fonds, la Financière Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à la Financière Manuvie.</p>	
	%		
	moins de 1 an après la souscription		2,5
	moins de 2 ans après la souscription		2,0
	moins de 3 ans après la souscription		1,5
plus de 3 ans après la souscription	0,0		

2. Frais courants

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

OPTION DE GARANTIE	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)
PlacementPlus	2,65	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissiez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui précède les fiches *Aperçu du fonds*. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

FPG SÉLECT À REVENU MENSUEL ÉLEVÉ AMÉRICAIN MANUVIE

Rendement au 30 avril 2014

BREF APERÇU

Fonds offert depuis : septembre 2014

Gestionnaire : Gestion d'actifs Manuvie limitée

Valeur totale du Fonds : 4,26 millions \$

Date de création du Fonds : avril 2014

Nombre d'unités en circulation : 423 641

Taux de rotation du portefeuille : --

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR UNITAIRE	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
RevenuPlus	25 000	2,65	1,15	--	--
SuccessionPlus	10 000	2,65	0,55	--	--
PlacementPlus	2 500	2,65	--	--	--

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

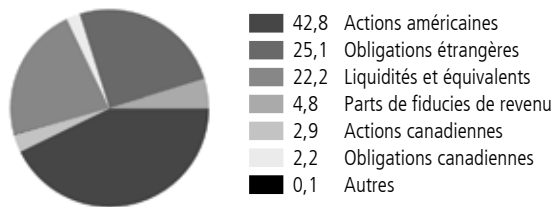
Ce fonds distinct investit dans le Fonds à revenu mensuel élevé américain Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions et des titres à revenu fixe américains.

Les 10 principaux titres (du fonds sous-jacent)

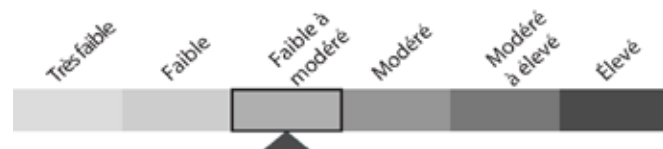
	%
Dollar américain	19,41
Federal Home Loan Bank	12,58
Fonds d'obligations à rendement élevé Manuvie	12,14
Federal Home Loan Banks, 0,00 %, 28 mai 2014	5,72
International Business Machines Corp.	3,03
Brookfield Property Partners LP	2,96
JPMorgan Chase & Co.	2,78
Loblaw Cos Ltd.	2,70
Citigroup Inc.	2,13
John Wiley & Sons Inc.	2,06
Total	65,51

Total des titres en portefeuille : 240

Répartition des placements (%)



QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?



La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.

À QUI LE FONDS S'ADRESSE-T-IL?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Rendements annuels

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Le tableau suivant présente les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de souscription

OPTION DE FRAIS DE SOUSCRIPTION	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT ÇA FONCTIONNE	
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission. 	
Frais de souscription reportés (FSR)	Si vous vendez des unités :	<p>À la souscription d'unités du Fonds, la Financière Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à la Financière Manuvie.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. 	
	%		
	moins de 1 an après la souscription		5,5
	moins de 2 ans après la souscription		5,0
	moins de 3 ans après la souscription		5,0
	moins de 4 ans après la souscription		4,0
	moins de 5 ans après la souscription		4,0
	moins de 6 ans après la souscription		3,0
moins de 7 ans après la souscription	2,0		
plus de 7 ans après la souscription	0,0		
Frais modérés	Si vous vendez des unités :	<p>À la souscription d'unités du Fonds, la Financière Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à la Financière Manuvie.</p>	
	%		
	moins de 1 an après la souscription		2,5
	moins de 2 ans après la souscription		2,0
	moins de 3 ans après la souscription		1,5
plus de 3 ans après la souscription	0,0		

2. Frais courants

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie RevenuPlus et SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 4. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

OPTION DE GARANTIE	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)
RevenuPlus	2,65	1,15
SuccessionPlus	2,65	0,55
PlacementPlus	2,65	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui précède les fiches *Aperçu du fonds*. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU

Fonds offert depuis : septembre 2014

Gestionnaire : Gestion d'actifs Manuvie limitée

Valeur totale du Fonds : 4,44 millions \$

Date de création du Fonds : octobre 2013

Nombre d'unités en circulation : 403 830

Taux de rotation du portefeuille : 9,35 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR UNITAIRE	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	3,04	--	--	--

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

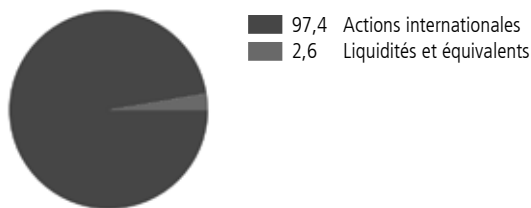
DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds de placement international Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions étrangères.

Les 10 principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
BASF AG	3,47
Roche Holding AG	3,21
AON PLC	3,17
MEDA AB-A SHS	2,78
Deutsche Boerse AG	2,70
Jardine Matheson Holdings Limited	2,67
Samsung Electronics Co. Ltd.	2,65
BAYERISCHE MOTOREN WERKE	2,65
Smith & Nephew PLC	2,53
ROLLS-ROYCE HOLDINGS PLC	2,50
Total	28,33

Total des titres en portefeuille : 76

Répartition des placements (%)



QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?



La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.

À QUI LE FONDS S'ADRESSE-T-IL?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Rendements annuels

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Le tableau suivant présente les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de souscription

OPTION DE FRAIS DE SOUSCRIPTION	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT ÇA FONCTIONNE	
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission. 	
Frais de souscription reportés (FSR)	Si vous vendez des unités :	<p>À la souscription d'unités du Fonds, la Financière Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à la Financière Manuvie.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. 	
	%		
	moins de 1 an après la souscription		5,5
	moins de 2 ans après la souscription		5,0
	moins de 3 ans après la souscription		5,0
	moins de 4 ans après la souscription		4,0
	moins de 5 ans après la souscription		4,0
	moins de 6 ans après la souscription		3,0
moins de 7 ans après la souscription	2,0		
plus de 7 ans après la souscription	0,0		
Frais modérés	Si vous vendez des unités :	<p>À la souscription d'unités du Fonds, la Financière Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à la Financière Manuvie.</p>	
	%		
	moins de 1 an après la souscription		2,5
	moins de 2 ans après la souscription		2,0
	moins de 3 ans après la souscription		1,5
plus de 3 ans après la souscription	0,0		

2. Frais courants

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

OPTION DE GARANTIE	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)
PlacementPlus	3,04	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisirez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui précède les fiches *Aperçu du fonds*. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS CONCERNANT CES CHANGEMENTS, COMMUNIQUEZ AVEC VOTRE CONSEILLER, AVEC INVESTISSEMENTS MANUVIE, À MANUVIE.CA/INVESTISSEMENTS, OU ENCORE AVEC NOTRE SERVICE À LA CLIENTÈLE, AU 1 888 626-8843 (QUÉBEC) OU AU 1 888 790-4387 (AILLEURS AU CANADA).



Investissements Manuvie est le nom sous lequel certaines filiales et unités d'exploitation canadiennes de la Société Financière Manuvie commercialisent, au Canada, leurs produits et services de gestion de patrimoine destinés aux particuliers. Les noms Manuvie et Investissements Manuvie, le logo qui les accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.